



**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté MCI n°2017-18 du 19 mai 2017 portant désignation de Madame Pascale MOCAER, directrice d'hôpital, directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) en qualité de directrice intérimaire**

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-932 du 2 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 susvisée ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 portant application du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 susvisé ;

Vu l'instruction N° DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la fin du détachement sur emploi fonctionnel de Madame Brigitte de LA LANCE, directeur d'hôpital, directrice du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) au 30 mai 2017 ;

Considérant la nécessité de faire assurer l'intérim de direction du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) à compter du 31 mai 2017,

Sur proposition du secrétaire général,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Pascale MOCAER, directrice de l'EPS Roger Prévot de Moisselles, est nommée en qualité de directrice par intérim du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) à compter du 31 mai 2017.

ARTICLE 2 : Madame Pascale MOCAER percevra durant les trois premiers mois de l'intérim un versement exceptionnel de la prime de fonctions et de résultats mensualisé dont le coefficient est fixé à 0,2 soit 736 € par mois et à partir du 4<sup>ème</sup> mois, une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 580 €, fixée par l'arrêté du 2 août 2005 susvisé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction Générale de la Santé – bureau EA2 – 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP) dans les deux mois suivant la notification.

Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil BP30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex - dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture <sup>et</sup> la déléguée départementale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 MAI 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Pierre SOUBELET